

qui ont fait l'expérience de loteries nationales ont été forcés de les abandonner parce qu'elles n'atteignaient pas leur but. Pourtant, à cause de pressions populaires—ignorance peut-être—on nous exhorte à étendre la portée des loteries.

Dans ma propre circonscription, la plupart de mes commettants, j'en suis sûr, se diraient en faveur de l'extension des loteries. Je n'aime pas aller à l'encontre d'un grand nombre de mes commettants, mais dans ce domaine-là, ma conscience m'incite à dire que, pour la plupart, ils ne connaissent pas les faits. S'ils étaient renseignés là-dessus, ils seraient d'accord avec la plupart de ceux, parmi nous, qui insistent pour que ces dispositions soient retirées du bill. Il nous faut un régime fiscal plus équitable. Quand il nous faut un régime d'impôts plus équitables, pourquoi nous refuserait-on de les obtenir par un moyen juste et intelligent au lieu de recourir à une manœuvre injuste, peu coûteuse et susceptible de faire monter les coûts? Les loteries sont, en effet, une forme d'impôts injustes, déraisonnables et déloyaux, et j'espère avoir l'occasion de voter contre cette partie de la mesure. Je voterai contre ce qui, à mon avis, pourrait avoir de désastreux résultats au point de vue social.

Permettez-moi de dire un mot de la question discutable de l'avortement. Nous savons tous qu'il s'agit là d'un sujet délicat qui touche aux sentiments religieux les plus profonds des gens. Nous discutons du caractère sacré de la vie humaine. Tout ce que je puis dire est que, bien qu'acceptant les opinions des autres, je suis d'avis qu'il serait plus commode et plus humain de faire sortir cette question du domaine du droit criminel. Je suis d'accord en cela avec la représentante de Vancouver-Kingsway. Si nous devons avoir une loi sur l'avortement, je pense que la mesure proposée est raisonnable, car elle traite spécifiquement de la vie et de la santé, qui sont intimement liées. Je ne vois pas comment l'avortement pourrait constituer un mépris pour la vie quand on permet une opération qui peut sauver la vie et sauvegarder la santé d'une personne pleinement constituée, aux dépens d'une personne encore à peine formée.

Je ne puis invoquer tous les arguments théologiques subtils sur la question, mais je sais que les Églises diffèrent d'avis. L'Église à laquelle j'appartiens a reconnu, à bon droit je crois, que ses anciennes doctrines ne conviennent plus à notre époque moderne d'évolution scientifique. Je suis d'accord là-dessus, non pas parce qu'il s'agit de mon Église, mais plutôt parce que c'est faire preuve de bon sens envers l'humanité.

J'ai quelques mots à dire à propos de l'homosexualité. J'espère que le comité étudiera la chose à fond afin de s'assurer si la mesure proposée dans ce domaine est satisfaisante. Je prétends que le principe fondamental devrait être que les aberrations ou les maladies de certains ne soient pas considérées comme des crimes, car ce serait donner libre cours au chantage sans remédier au mal. Cela amènerait toute la détresse humaine que peut provoquer cette affliction.

Je propose que nous étudions la question pour voir ce qui a été réalisé dans le cadre des autres juridictions. Peut-être pourrait-on faire plus que ce qui pourra être fait grâce aux dispositions de ce bill, bien qu'à mon avis celles-ci soient valables.

J'ai été particulièrement heureux de lire les dispositions du bill sur l'ampleur de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, car il pourra être traité en détail plus tard. Je tiens à signaler qu'il s'agit là d'un système qui a bien fonctionné. Grâce à lui, de nombreuses personnes ont été réhabilitées. Ses responsables ont opéré avec des moyens insuffisants et avec un personnel trop restreint pour assurer son fonctionnement. Des motifs d'économie ne doivent pas nous empêcher d'agrandir cette Commission qui s'est révélée efficace et a permis en fait des économies. Nous réalisons toutes sortes de fausses économies quand nous voulons réduire le fonctionnement de tels organismes et condamnons des gens pour de longues périodes, aux plus grands dépens de leur vie et des institutions. Si nous devons développer cette Commission, nous devons mettre à la disposition de ceux qui la contrôlent des fonds plus importants.

Monsieur l'Orateur, les députés ont parlé au cours de ce débat des imperfections et des lacunes du bill dit omnibus. Chacun de nous a ses idées là-dessus, je suppose, mais à mon avis, la plus notoire a trait au cautionnement. Certaines études ont été faites à ce sujet. Des experts ont parlé de l'inutilité, de l'injustice et de l'illégalité de notre régime de cautionnement. Pourquoi le ministère de la Justice ne prépare-t-il pas une réforme du régime de cautionnement?

J'aimerais qu'on explique la définition de la folie comme défense dans une cause criminelle. La description qu'on en donne actuellement a été jugée non satisfaisante par tous les psychiatres et médecins compétents du monde. D'éminents avocats dont mon ancien associé senior, le juge en chef McRuer, ont exprimé une opinion qui me paraît erronée et inadaptée aux temps actuels. Leur façon d'envisager